



Le 8 septembre 2021

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 7 SEPTEMBRE 2021**

**HÔTEL DE VILLE**  
**05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE**  
Téléphone : 04.92.23.10.03  
courriel : info@ville-argentiere.fr

**PRÉSENTS** : Tous les membres en exercice à l'exception de :

- Eric RIPPERT, qui donne procuration à Alice PRUD'HOMME

**SECRÉTAIRE** : Sandrine REYMOND

-----

Les membres du conseil municipal se sont réunis ce jour au Foyer Culturel de L'Argentière-La Bessée afin que la séance puisse avoir lieu dans le respect des règles de distanciation sociale (COVID 19).

1

Monsieur Alain SANCHEZ, maire par intérim, ouvre la séance et installe Madame Christiane MAURIN, plus âgée des membres présents, pour présider la séance. Messieurs Guillaume PONCET et Rémi ROUX sont désignés assesseurs par le conseil municipal.

**I- ÉLECTION DU MAIRE AU SCRUTIN SECRET :**

**1. Premier tour de scrutin**

Un candidat se présente : Alain SANCHEZ.

Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
Nombre de suffrages nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9

Nombre de suffrages obtenus par :  
SANCHEZ Alain 17

Alain SANCHEZ a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.  
Il préside la séance.

## **II- DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :**

Le Conseil Municipal fixe à 5 le nombre d'adjoints soit 30 % des membres du conseil municipal.

## **III- ÉLECTION DES ADJOINTS :**

Le Maire a annoncé qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire avait été déposée :

- Liste présentée par Alain SANCHEZ : Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND.

Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
Nombre de suffrages déclarés nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9

Nombre de suffrages obtenus par la liste représentée par le candidat placé en tête de liste :

BARNÉOUD Dominique 17

Sont donc proclamés adjoints à l'issue du scrutin :

2

- 1) BARNÉOUD Dominique.
- 2) THIVOLLE Serge.
- 3) QUILICI Carine.
- 4) ROTH François.
- 5) REYMOND Sandrine

## **IV- DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES A L'UNANIMITÉ**

- Délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (L.2122-22).
- Délibération sollicitant l'aide financière de la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le reboisement des Aiguillons dans le cadre du projet « 1 million d'arbres ».